Villefranche-sur-Saône

Incendie volontaire : aux assises, un texte troublant et une voyante

Quatrième et avant-dernier jour du procès d'un ex-couple, jugé pour un sinistre, survenu le 16 mars 2018, qui avait fait plusieurs blessés graves. L'ésotérisme s'est invité dans les débats. Une voyante est même venue témoigner au pied levé à la barre.

Maître Thomas Fourrey, l'un des avocats des parties civiles, qui ont plaidé jeudi soir, et ses clients, habitants de l'immeuble incendié. Photo Annie Demontfaucon

Le procès d'un ancien couple, jugé aux assises (Lyon 5e) depuis lundi pour un feu survenu le 16 mars 2018 à Villefranche, qui a fait des blessés graves, a pris une tournure inattendue jeudi. Une voyante, amie de l'accusée Souad Dridi, est venue témoigner au pied levé, en fin de journée, juste avant la clôture des débats.

Le président venait de déterrer du dossier d'instruction un texte troublant, rédigé par la mise en cause, dix jours avant l'incendie de son appartement, qu'elle est soupçonnée d'avoir ordonné ou allumé avec son ex-époux, sur fond d'escroquerie à l'assurance.

L'écrit, au style surréaliste, enchaîne des mots comme "Je déménage, je quitte l'appartement", "héritage", "arrêter police, faire attention", "j'arrête de pleurer, ma vie doit changer", "cambriolage maison", "je vais toucher l'argent". « On a beaucoup de mots-clés sur ce qu'il va se passer ensuite », relève le président, Raphaël Vincent. « On est libre d'écrire ce qu'on veut », répond-elle, en continuant, comme le coaccusé, à clamer son innocence.

Journal divinatoire…

Les phrases ont été rédigées, affirme-t-elle, lors de consultations ésotériques fréquentes chez une proche, qui lit dans le marc de café « le passé, le présent et le futur » sans savoir les distinguer. « Elle est très forte, je vous invite à la consulter ». Le journal divinatoire a survécu aux flammes, comme de nombreux documents.

… et vieux courrier de dénonciation

C'est dans ce contexte que la copine extralucide s'est présentée à la barre, chevelure blonde qui contraste avec ses 67 ans, pour confirmer ses dires. Au même instant, l'autre accusé, Hemza Dridi, ne peut retenir une régurgitation, lui qui souffre de troubles gastriques. Ce vomi répond presque à une question qui venait d'être posée par un avocat des parties civiles, qui s'interrogeait sur l'évolution de sa maladie.

Le quadragénaire découvre à l'audience les consultations de voyance de son ex-épouse, tout comme un courrier qu'elle a rédigé, en 2013, pour dénoncer au procureur des fraudes aux allocations, alors qu'ils étaient en froid. « Merci beaucoup », ironise Souad Dridi à l'attention des magistrats, ces éléments « peuvent casser ma relation avec M. Dridi ». Une inquiétude mal à propos, alors qu'un garçon, né lourdement handicapé à cause du sinistre, est en fauteuil à quelques mètres d'elle.

L'ex-couple, questionné sur le devenir de leurs quatre enfants s'ils venaient à être incarcérés, verse ses premières larmes du procès, juste avant que la voyante entre en scène. Elle avait « vu un pompier, le feu » dans le marc et aurait prédit récemment à Souad Dridi qu'elle n'irait pas en prison. La prémonition est-elle bonne ? Verdict ce vendredi.

● **Jérôme Morin**

Rhône

Le chef de chantier fait une proposition déplacée à son apprenti de 17 ans

Un jeune homme âgé de 17 ans au moment des faits, apprenti dans le BTP dans une entreprise de Saint-Priest, a eu peur lors d'un week-end de travaux chez le chef de chantier de 16 ans son aîné. Le mineur et son supérieur s'entendaient bien, comme des « potes » comme le décrit le trentenaire présent à la barre du tribunal correctionnel du Puy-en-Velay ce mardi 13 mai pour répondre de corruption de mineur et de provocation de mineur à la consommation d'alcool.

Beaucoup d'alcool

La nuit du 4 au 5 novembre 2022, tout a basculé. L'apprenti avait demandé à son mentor s'il pouvait lui confier des travaux afin d'apprendre plus. Ensemble, ils conviennent d'un week-end sur le chantier personnel du chef de chantier à Coubladour, commune de Loudes (Haute-Loire). Le vendredi soir, les deux hommes boivent quelques verres avant que le jeune homme n'exprime son envie d'aller se coucher. Il lui propose d'aller dans le jacuzzi, le jeune homme refuse. « J'ai beaucoup bu », reconnais après coup le mineur qui explique avoir vomi dans la nuit.

Une fois dans sa chambre, le propriétaire des lieux vient le voir : « On essaie : tu me suces, je te suce. » Le jeune homme refuse et prend peur. Il appelle sa petite amie. Au téléphone, celle-ci entend les excuses prononcées par le trentenaire. Ce dernier regrette sa demande déplacée et demande de ne rien dire.

Dans la nuit, sa petite amie et le père de celle-ci viennent le récupérer. Un peu plus tard, le jeune homme dépose plainte. La jeune femme a fait part de conversation Snapchat déplacée où le chef de chantier faisait des allusions lourdes.

À la barre, le prévenu est sous tension. L'homme, pacsé depuis 2015, s'excuse. « Il a bu, il a vomi, il marche en titubant, vous avez 34 ans et il y a un rapport hiérarchique, énumère la présidente. Le tribunal ne juge pas des propositions refusées, par contre la corruption de mineur… » Les deux hommes travaillent pour la même entreprise de BTP basée dans le Rhône. « Récemment, il a dû rappeler à son directeur ce qu'il s'est passé. Le traumatisme est toujours là. L'histoire a fait le tour de la société, il essuie des réflexions dont je vous passe la teneur », explique Me Pierot, avocate de la victime.

Finalement, le tribunal décide de relaxer le trentenaire pour les faits de corruption de mineur considérant que les faits n'étaient pas caractérisés, mais pas pour l'incitation à consommer de l'alcool. Ce qui lui vaut une peine de six mois de prison avec sursis et 1 400 euros à verser à la victime pour le préjudice moral et frais de procédure.

Le chef de chantier va également pouvoir reprendre sa place en tant que pompier volontaire puisqu'il était suspendu en raison de la plainte déposée contre lui.

● **Emma Jouve**

« La vie de mon fils est finie et moi pareil »

À presque sept ans, il est tenu dans les bras de son père comme un nourrisson, avant de regagner son fauteuil roulant, où il doit être attaché pour ne pas chuter. Aboubacar, né avec un lourd handicap, après la défenestration du 3e étage de sa mère enceinte, au cours de l'incendie du 56, rue René-Cassin, a marqué, par sa présence, l'audience, jeudi.

« Au 7e mois de grossesse, on m'a dit que mon bébé allait devenir handicapé », se remémore sa maman. La Caladoise, polytraumatisée, a exclu d'avorter. « Jusqu'à ses deux-trois mois, je ne pensais pas que c'était vrai. Mais Aboubacar ne se manifestait pas comme les autres enfants. On l'aide pour tout, de A à Z. C'est compliqué, il grandit, pèse 19 kilos. Notre appartement n'est pas adapté. »

« Mon fils comprend tout ce qu'on dit, mais ne peut pas parler, ne tient pas sa tête. Il est comme un bébé qui vient de naître. Sa vie, c'est fini, et moi pareil. On me dit que c'est impossible qu'il puisse un jour marcher », livre la trentenaire.

Son « cauchemar a recommencé à zéro » avec cet incendie, après avoir fui en 2012 « des choses horribles » en Guinée. Aboubacar « est toujours souriant, rigole tout le temps », soulignent sa sœur et son frère aînés. « C'est le destin », indique, combatif, son père. « Tout le monde l'aime, est heureux quand il le voit. »

L'homme, absent du domicile lors du drame, hébergeait chez lui deux cousins. L'un d'eux, qui s'est aussi défenestré du 3e, a été expulsé en Guinée depuis et va bien physiquement. L'autre, qui a sauté du 2e, a subi une grave fracture du pied. « Je n'arrive parfois pas à dormir avec la douleur […] et parce que je pense que ça peut se reproduire », confie le Villeurbannais de 28 ans, qui pensait mourir dans les fumées.

Lyon ● **Il distribue des échantillons d'herbe de cannabis sur la terrasse d'un bar**

Les trafiquants ne manquent pas d'idées pour attirer des clients, comme en atteste le manège repéré mardi 13 mai par le gérant d'un bar de la place Carnot à Lyon (2e). Le commerçant s'est rendu compte qu'un jeune homme déambulait sur sa terrasse et distribuait aux consommateurs des petits sachets contenant de l'herbe de cannabis. Ces échantillons gratuits étaient accompagnés d'un numéro de téléphone prépayé, permettant de commander diverses substances.

Le gérant donne l'alerte

Le gérant a donc fait appel au 17 Police Secours et le suspect a été rapidement interpellé et placé en garde à vue. Les échantillons d'herbe qui se trouvaient encore sur les tables ont été saisis, ainsi que le téléphone du suspect et les 100 euros qu'il avait en poche.

Lors de son audition, ce jeune homme de 25 ans, habitant le 4e arrondissement et connu des services de police a reconnu les faits, expliquant qu'il distribuait des échantillons de cannabis depuis la veille seulement. Selon toute vraisemblance, le suspect opérait pour le compte de trafiquants, sur lesquels il n'a donné aucune information. Il doit être déféré jeudi 15 mai au parquet en vue d'une comparution immédiate.